

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'Ecole normale supérieure (ENS) lettres et sciences humaines sera implantée dans le 7° arrondissement de Lyon dans un îlot compris entre la rue André Bollier et les avenues Jean Jaurès et Debourg. L'opération comprend la construction de bâtiments destinés à l'ENS et d'une bibliothèque de recherche associée, commune à l'ENS et aux universités Lyon II et Lyon III.

L'ENS compte appuyer fortement ses actions d'enseignement, de recherche, d'accueil et de rayonnement international, sur la mise en oeuvre des nouvelles technologies d'information et de communication. Elle souhaite que son transfert géographique s'accompagne de la mise en place d'un ensemble d'outils et de méthodes qui reprendront et amplifieront les fonctionnalités existant déjà sur le site actuel de l'école à Fontenay.

Le système répondant à toutes ces nécessités s'appuie sur une architecture technique pensée globalement, d'où le concept de système VDIM (voix données images multimédia).

Par délibération n° 1998-3446 en date du 16 novembre 1998, le conseil de communauté a approuvé le dossier de consultation des entrepreneurs, la composition de la commission d'appel d'offres sur performances destinée à examiner les offres des concurrents, ainsi que la possibilité d'allouer une prime de 500 000 F à l'ensemble des concurrents. Après avis d'appel public à la concurrence, la commission, réunie le 1er décembre 1998, a proposé la consultation de quatre entreprises ou groupements d'entreprises qui ont été admis à remettre une proposition de conception-réalisation du projet VDIM et l'offre financière correspondante.

La même commission, réunie le 3 mars 1999 pour auditionner les deux concurrents ayant présenté une offre, puis le 27 avril 1999 et enfin le 25 mai 1999, a proposé, après analyse des offres, de retenir le groupement d'entreprises Roiret Entreprises EI Audiovisuel, sous-traitant Alcatel.

La proposition technique de ce groupement d'entreprises répond totalement au programme fonctionnel détaillé et fournit un niveau de performances satisfaisant. De plus, il présente une proposition financière qui respecte le cadre de l'estimation du maître d'ouvrage.

Le montant du marché s'élèverait à 42 434 944,29 F HT, soit 51 176 542,82 F TTC, comprenant la solution de base et les trois options (gestion de la résidence - pont multipoints Numéris - photocopieurs) ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1998-3446 en date du 16 novembre 1998 ;

Vu les décisions de la commission permanente d'appel d'offres réunie le 1er décembre 1998 et les 3 mars, 27 avril et 25 mai 1999 ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Suit l'avis de la commission d'appel d'offres sur performances et attribue le marché de conception-réalisation du projet voix données image multimédia (VDIM) au groupement d'entreprises Roiret entreprises EI Audiovisuel.

2° - Alloue une prime de 250 000 F à chacun des deux concurrents.

3° - Les dépenses afférentes au marché seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercices 1999 et suivants - compte 458 152 - fonction 23 - opération 0196 - centre budgétaire 1 230 - centre de gestion 1 230.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,